EN FRANCE

La lutte contre la vie chère

Paris, 24 octobre.

Du correspondant de l'Agence télégraphique suisse :

Le consommateur français attendait avec une impatience légitime l'issue du Conseil des ministres de mercredi, au cours duquel devait être prise une décision sur les méthodes à suivre en matière de ravitaillement.

Certes, le rôle du ministre du ravitaillement dans un pays qui a connu l'occupation durant près de cinq ans, qui a été pressuré et appauvri, est un rôle délicat et périlleux. On y perd facilement sa popularité. Les promesses faites à distance s'avèrent d'un accomplissement malaisé au moment de la réalisation De Bikini, où il apprit sa nomination, M. Pves Fage déclara la guerre au marché noir. Revenu en France, il fit naître les plus grands espoirs. **Son système du double marché de la viande, celui qui retint le premier son attention, se révéla bientôt générateur d'abondantes hausses. En même temps, le marché du vin, malgré la perspective de vendanges abondantes, prenait soudain une physionomie inquiétante. Le prix du pain était relevé et les pommes de terre, dont on vantait l'abondance, se raréfiaient comme par miracle.**

Pour vaincre ces obstacles, M. Farge demanda et obtint la peine de mort contre les fraudeurs du marché noir. Des descentes de police ont été opérées, un peu dans toute la France. Quelques tonnes de marchandises ont été récupérées, sans que pour cela en fut améliorée la répartition des denrées saisies, mais en mécontentant gravement toute la corporation des restaurateurs et cafetiers, qui, dans certaines villes, comme Aix-en-Provence, ont fermé leurs établissements. A Marseille, ils menacent d'organiser une grève générale.

M. Farge se proposait de demander au Conseil des ministres de choisir entre le libéralisme intégral, le dirigisme complet, ou le double marché, taxé d'une part, libre de l'autre. C'est une quatrième solution qui a été choisie, pour maîtriser les hausses, dites artificielles, de la viande, du vin et des pommes de terre : l'importation de ces produits d'Argentine, d'Italie et de Tchécoslovaquie, où les prix pratiqués sont inférieurs aux prix français.

Il est évident que si ces produits pouvaient être immédiatement jetés dans le commerce, leur apport pourrait avoir une action déterminante, mais avant que les contrats soient conclus, que les marchandises soient rendues à destination, des semaines passeront et les élections auront lieu.

Protestation de femmes anglaises

Mme Winston Churchill, femme de l'ancien premier ministre de Grande-Bretagne, écrit dans le « Times » pour se déclarer entièrement d'accord avec la lettre ouverte publiée jeudi par ce journal et portant la signature de plusieurs Anglaises célèbres se disant surprises et inquiètes des méthodes employées en Allemagne pour assurer un logis aux femmes britanniques qui y doivent séjourner.

La lettre à laquelle souscrit Mme Churchill s'étonne du confort dont on pourvoit les femmes qui ont suivi leur mari en zone britannique. « Nous sommes certaines — poursuit ce document — que presque aucune d'elles n'eût accepté les facilités qu'on leur a offertes, se fût-elle rendu compte de ce que cela représente de souffrances humaines. En effet, nous avons appris qu'on avait renvoyé de chez eux de jeunes mères avec leur bébé, des vieillards et des invalides, victimes de cruautés nazies. Ces gens ont dû quitter leur « chez soi » dans un délai de quelques jours, sans que l'on tienne aucun compte de leurs conditions. Nous avons appris également que l'on avait mis à la disposition des nouveaux venus des rations alimentaires supplémentaires qui ne peuvent s'obtenir que dans des magasins luxueusement fournis, en un moment où l'on a un urgent besoin du nécessaire.

» Nous estimons qu'aussi longtemps que des dizaines de milliers d'Allemands doivent vivre dans des conditions très dures, toute réquisition devrait être suspendue. »

Cette lettre porte la signature, entre autres, de la duchesse d'Atholl, ancienne déléguée britannique à la Société des Nations, de Lady Pethick Lawrence, femme du secrétaire d'Etat chargé de l'Inde, de la vicomtesse Snowden, veuve du lord travailliste, de Mme Margery Fry, ancien membre de l'œuvre de secours des Quakers en France, de Mme Elisabeth Cadbury, qui s'était chargée de présider la Commission d'arbitrage du congrès féminin mondial, et enfin la signature de Mme Sybil Thorndike, actrice anglaise célèbre, femme de l'acteur de théâtre Sir Lewis Casson. (Reuter.)

IMPRIMERIE COOPERATIVE, La Chx-de-Fds

NOUVELLES SUISSES

Un repris de justice incurable à Zurich

Un menuisier de 35 ans, qui préfère le barbotage au rabotage — il a passé les quinze dernières années de sa vie presque entièrement dans des établissements pénitentiaires — a comparu devant le juge, une fois de plus, pour vols répétés et nombreux se montant à une somme totale de 7125 francs. Durant les cinq mois qui se sont écoulés entre son dernier élargissement et sa nouvelle arrestation, l'homme a commis pas moins de 50 vols, tout spécialement de denrées alimentaires rationnées qu'il revendait au marché noir. Le juge lui a infligé trois années de réclusion, mais comme il s'agit d'un délinquant incurable, la réclusion sera remplacée par l'internement pour une durée illimitée.

Vol à voile par temps de fœhn

Le Club de vol à voile de Davos, se basant sur un préavis de l'Observatoire physico-météorologique de l'endroit et sur le résultat des tentatives faites en janvier de cette année par Hans Würth, a l'intention de profiter de la situation favorable de Davos dans le domaine des ondes fœniques pour organiser des expériences de vol à voile par temps de fœhn d'une manière systématique. Depuis plusieurs années, les vols à voile dans les ondes de fœhn étaient pratiqués à l'étranger dans la région des Alpes, mais jusqu'ici, la Suisse était demeurée en retard dans ce domaine. Dans sa tentative de janvier dernier, Hans Würth avait atteint une hauteur de 6000 mètres au-dessus de la mer, vol qui battait le record suisse d'altitude. L'Observatoire de Davos s'est déclaré disposé à assurer pour le moment la collaboration météorologique pour le perfectionnement du vol à voile par ondes de fœhn.

Mystérieux phénomène dans le ciel bâlois

Un phénomène céleste a été observé, mardi soir, vers 22 heures, dans le ciel de Bâle, par de nombreux témoins oculaires. On n'a pas pu déterminer s'il s'agit d'un phénomène atmosphérique, d'un météore ou d'une fusée mystérieuse, mais les témoins s'accordent à dire qu'il s'agissait d'une traînée lumineuse multicolore, ave une tête éblouissante qui passa comme un bolide dans le ciel bâlois.

Avant l'élection complémentaire genevoise

L'élection complémentaire au Conseil d'Etat, à la suite du décès de Charles Rosselet, a été définitivement fixée au 8 décembre. La position des partis est actuellement la suivante : Le Parti socialiste, dont le Comité directeur a revendiqué le siège devenu vacant, se réunira le 31 octobre, pour désigner son candidat au gouvernement. Les Partis radical, national-démocrate et indépendant chrétien-social attendront de connaître sa décision pour envisager de soutenir cette candidature. On sait que le Comité directeur de la Section de Genève du Parti suisse du travail a décidé, en principe, de ne pas présenter de candidat.

Une condamnation à Lausanne

Après trois jours de débats, le Tribunal criminel du district de Lausanne a condamné, jeudi soir, pour homicide par négligence, à 15 mois d'emprisonnement, moins 251 jours de préventive, Charles Petter, manœuvre, 26 ans, qui, le 16 février dernier, à Lausanne, tua d'un coup de fusil militaire Henri Favey, 48 ans, amant de sa mère. Le tribunal a ordonné que la peine d'emprisonnement soit commuée en un internement dans un asile ou un hospice.

Une action des patrons boulangers suisses

L'Association suisse des patrons boulangers-pâtissiers a décidé de soutenir la collecte du Secours suisse d'hiver de cette année par une action personnelle. Durant la semaine du 4 au 9 novembre, les membres de l'association participant à l'action munissent une partie des petits pains ordinaires de 100 grammes, qui sont vendus 30 ct., d'une estampille dorée portant les mots : « Secours suisse d'hiver » On reconnaîtra les magasins participant à cette action par les pancartes spéciales apposées dans leur vitrine. Pour chaque petit pain vendu, le boulanger remet 5 ct. au Secours suisse dhiver en faveur de nos concitoyens dans le besoin. De cette manière, l'acheteur de ce petit pain se souviendra qu'il y a encore des familles nécessiteuses, pour lesquelles le Secours suisse d'hiver désire contribuer à faciliter leur lutte pour le pain quotidien.

Visite officielle de la douane française à Genève

Jeudi a eu lieu la visite officielle des locaux de la douane française dont les services de contrôle ont été transférés au début du mois de Bellegarde en gare de Cornavin. Du côté français, on notait entre autres la présence de MM. Poncet, directeur général de la SNCF pour la région du sud-est, de Paris, Delacarte, ingénieur en chef, accompagnés de diverses autres personnalités dirigeantes de cette compagnie et de représentants du Consulat général de France. Du côté suisse, on remarquait la présence de MM. Paschoud, directeur général des CFF, à Berne, Ballinari, chef principal d'exploitation, ainsi que des représentants des autorités genevoises, du 6e arrondissement des douanes, de la police et de la Chambre de commerce de Genève. La visite a été suivie d'un déjeuner au buffet de Cornavin.

Ajoutons que les services de la douane française seront encore renforcés et que des améliorations seront apportées aux installations en vue de l'augmentation du nombre des trains français, envisagée pour le mois de mai prochain.

Une grève réglée

L'Association du personnel des grands magasins communique que le conflit qui l'opposait à la Maison Oscar Weber S. A., à l'occasion de la grève des emballeurs et des magasiniers de cette entreprise, a été réglé librement, sous la direction de l'Office cantonal de conciliation et que toutes les question découlant de ce conflit sont ainsi liquidées.

Tribunal criminel de la Broye

Le Tribunal criminel de la Broye a condamné cinq jeunes gens, qui s'étaient évadés d'une maison de relèvement, à des peines allant de trois à six mois de prison. Ils avaient dévalisé des chalets de vacances, faisant des dégâts pour 450 fr. Deux d'entre eux dérobèrent une automobile et partirent jusque dans le canton de Soleure. Ils furent arrêtés à Zurich. Ils devront payer 2200 fr. à l'automobiliste lésé.

Petites nouvelles suisses

A Scheidweg-Wilen, près d'Egnach, en Thurgovie, M. Ernest Meier, 23 ans, a été retrouvé mort dans son lit après une crise d'épilepsie. Le malheureux avait la tête tournée vers le bas et a été étouffé.

— A Sevelen, dans le canton de St-Gall, les époux Henri et Anna Schlegel-Giger fêteront samedi leur soixante ans d'union. Le mari a 84 ans et sa compagne 83.

Le temps qu'il fera aujourd'hui

Plateau et Léman, couvert par brouillards élevés, avec limite supérieure à 1500 mètres. En altitude, ciel serein, bise modérée. En Valais, très nuageux à couvert.

En tournant LE BOUTON

Vous entendrez aujourd'hui :

Sottens : 18 25, Radio-Jeunesse. 18.35, Jazz-hot. 18.45, Reflets d'ici et d'ailleurs. 19.15, Dern. nouv. 19.25, Questionnez, on vous répondra ! 19 45, Sérénade aux convives. 20.00, « Poisons », pièce policière. 20.40, Soirée publique des amis de Radio-Genève. 22 30, Dern. nouv. 22.35, A l'écoute de la paix qui vient.

Beromünster : 18.00. Disques. 18.35, L'homme et l'Etat. 6e caus. 18.55, Disques. 19.10, Chron. mondiale. 19.30, Dern nouv. 19.40, Echo du temps. 19.55, Concert. 20.45 De Zürileu im Oktober. 21 35, Chœur de dames. 22.00, Dern. nouv.

Vous entendrez samedi :

Sottens : 7.15, Dern. nouv. 11.00. Em. com. : Mus. suisse contemp. 12.00. Rythmes et mélodies. 12.15, Le mémento sportif. 12.20. Orch Benny Goodman. 12.30, Chansons d'ailleurs. 12.45, Dern. nouv. 13.00, Le programme de la semaine. 13.15, « Trois Hommes », suite, Eric Coates. 13.30, Trois czardas. 13.40, « Prélude et Mort d'Yseult », Wagner 14.00. « Fantasio », 2 actes et 9 tableaux, Musset. 15.30, Thé dansant. 16.05, A l'écoute du cœur de nos enfants. 16 15, Le mystère des formes musicales. 17.00, Em. com. : Rythmes et chansons.

Beromünster : 7.00, Dern. nouv 11.00, Em. com. 12.15, Prévisions sportives 12.30, Dern. nouv. 12.40, Le semaine au Palais fédéral. 12 50 « L'Arlésienne », Bizet (extr.). 13.05, Orch. Tony Bell. 13.30, Schlagzeilen-Schlaglichter. 13.45, Le disque de l'auditeur. 14.15, Nouveaux livres suisses. 14 35. « Trio », J. Cras. 15.10, Images valaisannes : octobre 15.25, « La Péri », P. Dukas. 15.40, Œuvres de G. Fauré. 16.05, Mus. sacrée russe. 16.20, Suisses aux USA. 17 00, Em. com.

Vers la transformation de l'économie et de l'Etat

VI

Avant d'aller plus loin, voulez-vous bien, amis lecteurs qui ne reculez pas devant le petit effort d'attention que réclament ces brefs entrefilets, me permettre d'insister sur l'importance de leur titre. Il ne s'agit pas de quelques petites retouches, d'une correction, d'un replâtrage, mais bien d'une transformation, d'une métamorphose. Et il ne s'agit point de « transformer » certaines dispositions ou certains organismes de l'Etat seulement, mais encore et surtout de toute l'économie : crédit et monnaie, industrie, agriculture, artisanat et commerce, construction et habitation, transports, énergie électrique, hôtellerie, travail, politique financière et fiscale.

C'est au milieu de cet ensemble qu'il faut placer chaque pièce de cet édifice. C'est dans ce cadre que figure le « droit au travail » dont nous avons parlé déjà et que la « Suisse nouvelle » définit ainsi :

Le droit au travail relève du droit des personnes et sert à assurer l'existence du travailleur et de sa famille.

Qu'on nous montre une constitution établissant un droit aussi vital, aussi fondamental et aussi révolutionnaire que celui-ci. Certes, des constitutions ont contenu des formules plus émouvantes et plus éloquentes. Mais celle-ci est la plus fondamentale et la plus efficace et fructueuse jamais inscrite.

G.

Jeanne Löw

Ce n'est pas, comme vous pourriez le croire, le nom d'une personnalité célèbre : Jeanne Löw est la petite fille d'un ouvrier. Elle est née le 2 mai 1940 et demeure à Vienne. Son père est monteur-électricien. Jeanne a deux sœurs de 13 et 15 ans. La famille a été victime de trois bombardements, dont le troisième, survenu le 13 février 1945, a eu des suites particulièrement graves, détruisant tout ce qu'elle possédait. Le père avait été arrêté par la Wehrmacht sous l'inculpation d'incitation à la révolte. Actuellement, il travaille de nouveau dans son métier, mais il gagne très peu et la détresse est grande. Nos amis de Vienne nous prient de trouver un parrain ou une marraine pour la petite Jeanne, afin qu'elle reçoive un colis alimentaire mensuel, ce qui contribuerait à lui faire recouvrer la santé

C'est une serviette bourrée de semblables demandes que nous a rapportée notre collaborateur à Zurich, à son retour de voyage, et ces demandes proviennent non seulement de Vienne, non seulement de l'Autriche, mais d'un peu partout. Le calvaire de Jeanne Löw représente un cas entre des milliers d'autres. Son cas ressemble à tous les autres comme un œuf ressemble à un autre œuf. Et quant à nous, dans cette immense détresse, nous nous demandons par où nous devons commencer. Ce serait à désespérer, et pourtant nous ne nous laissons pas décourager. Car nous savons que *vous aussi* vous nous aiderez. Il ne vous est pas possible de consacrer 20 fr. par mois pour souscrire un parrainage ? Nous le comprenons ; c'est pour parer à cette éventualité que nous avons créé des parrainages partiels et collectifs. Une institution, une classe d'école peuvent souscrire un parrainage collectif. Une personne souscrivant un parrainage partiel s'engage à verser, pendant 6 mois, une somme mensuelle qu'elle fixe elle-même ; nous réunissons ensuite plusieurs parrainages partiels en un parrainage entier.

Ecrivez ou téléphonez à l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière, Limmatstrasse 25, tél. 27.33.00, Zurich, et nous vous enverrons par retour du courrier les formules nécessaires avec tous les renseignements voulus.

NOTRE FEUILLETON QUOTIDIEN 18

LA SACOCHE DE CUIR JAUNE

par O'NEVÈS

— Nous allons d'abord déjeuner, et nous discuterons après, interrompit le jeune homme en souriant.. Que vous servirai-je ? Un peu de viande froide ?

Elsa se soumit docilement.

— Nous devons regarder la position en face, dit Edmond. Il est fâcheux que vous ayez laissé entre les mains de Monsieur Grayle le reçu de la somme qu'il devait à votre père. Comme je le connais, son premier soin sera de le détruire et cela vous enlève votre meilleur moyen de défense si vous êtes poursuivie. Cela vous ôte aussi le dernier espoir de recouvrer votre créance par les voies légales. Si vous rendez la sacoche avec son contenu, il est bien certain que vous ne verrez jamais le premier sou de votre argent. Monsieur Grayle n'aura pas plus de scrupules de vous voler qu'il n'en a eu de voler votre père.

— Mais vous pensez que je devrais rendre la sacoche ? demanda Elsa un peu anxieusement.

— Ne scrutons pas de trop près le mot « devoir ». Moralement, vous avez droit à cet argent ; nous avons établi ce point. Je serais extrêmement fâché de vous voir perdre cette somme après toute la peine qu'elle vous a coûtée. Ce que je crains, c'est qu'elle vous coûte plus cher encore. A moins que vous n'apaisiez Grayle en lui rendant son argent — ce qui n'est pas encore très sûr — vous risquez beaucoup d'être poursuivie. C'est cela qu'il faut éviter. Pourrez-vous l'éviter ? C'est toute la question. Il vaudrait infiniment mieux perdre l'argent que d'être envoyée en prison.

Mais Elsa releva fièrement la tête.

— Vous vous trompez, dit-elle avec énergie, j'aimerais mieux aller en prison que de paraître mettre en doute les droits de mon père sur ses six mille livres. Jamais, jamais il ne les eût réclamées si elles n'avaient été indubitablement à lui. Et si je les rendais, ce serait douter de mes propres droits. Naturellement, si le contenu de la sacoche dépasse ma créance, je ne garderai pas un centime au delà de ce qui m'est dû ; je renverrai le surplus tout de suite.

— Et vous mettrez immédiatement M. Grayle sur vos traces, répliqua Edmond Hare. J'ai peur que vous ne vous rendiez pas un compte exact de toutes les difficultés auxquelles vous allez vous heurter. M. Grayle connaît votre nom. Vous serez obligée d'en changer et de vivre sous un nom d'emprunt. Vous devrez éviter soigneusement toutes les personnes que vous avez connues jusqu'à présent, à moins que vous ne soyez assez sûres d'elles pour ne pas craindre d'être trahie.

La jeune fille eut un sourire triste.

— Oh ! il me sera facile d'éviter mes amis, dit-elle, je n'en ai pas. Quant à mon nom, j'avais déjà résolu de le changer. Je ne veux pas que ceux qui ont connu le professeur Armandy sachent que sa fille en est réduite à la mendicité. Peut-être n'avez-vous pas bien compris qu'en dehors de l'argent du prêt, je n'ai rien, absolument rien. Si je le rendais, maintenant que j'ai réussi à rentrer en sa possession, comment vivrais-je ? Qu'est-ce que je pourrais faire ?

Edmond Hare resta un long moment sans répondre, peut-être parce que son cœur lui suggérait une réponse que ses lèvres ne pouvaient formuler.

— Oui, dit-il enfin, cette fortune vaut bien de courir quelques risques, mais je crains que le danger ne soit trop sérieux. Si Grayle détruit le reçu et vous dénonce, en vous accusant de vous être introduite chez lui pour y dérober une grosse somme d'argent, vous serez arrêtée. Vos droits compteront encore moins que n'ont compté ceux de votre père, devant une cour de justice. Vous serez condamnée à la prison — peut-être pour plusieurs années. Non, cette seule pensée est insupportable.

Elle serra les lèvres.

— Est-il plus terrible d'aller en prison que de mourir de faim ? demanda-t-elle.

Et de nouveau le jeune homme ne trouva rien à répondre.

— Pour le moment, vous êtes en sécurité, dit-il, mais combien de temps cela durera-t-il ? Le chauffeur de M. Grayle sait que vous avez emporté la sacoche ; il sait que vous avez pris le train. Si l'on fait une enquête sur la ligne, il sera facile d'établir que vous êtes descendue à Birling, et si vous vous présentiez à la gare pour retourner à Londres, il est probable que vous seriez arrêtée aussitôt. Si cet homme qui a porté votre sacoche veut parler — et il est probable que l'appât d'une récompense le tenterait — vos traces seront suivies jusqu'ici, surtout si le coquin m'a reconnu. Et puis, il y a l'homme de cette automobile. Quel peut bien être cet individu. N'en avez-vous aucune idée ?

Elsa secoua la tête.

— Je n'ai pensé qu'à M. Grayle, et autant que j'ai pu voir, il lui ressemblait. Mais si c'était M. Grayle, pourquoi serait-il reparti sans tenter de reprendre sa sacoche — sans même la réclamer. Pensez-vous... ne croyez-vous pas qu'il est allé chercher la police ?

Une soudaine terreur avait envahi la jeune fille et se trahit à l'égarement de ses yeux. Edmond fut heureux de pouvoir, en toute sincérité, la rassurer.

— Je n'ai pas vu l'homme très nettement, dit-il, mais je puis affirmer que ce n'est pas M. Grayle. D'ailleurs, M. Grayle serait allé directement à la police au lieu d'essayer de s'introduire ici lui-même comme un voleur. Quoi qu'il en soit, cette visite montre que vos traces sont découvertes et rend votre position de plus en plus difficile. Avant de chercher un moyen de vous mettre à l'abri, voulez-vous que nous examinions le contenu de la sacoche ? Qui sait si nous n'y trouverons pas la clé du mystère et l'explication de la bizarre visite de cette nuit.